



Gazette Du Sanitaire

N°4
MAI 2025



EDITO

Nouvellement élu à la présidence du GDS, je voudrais vous faire part de notre vision du sanitaire.

L'année 2024 a été fortement marquée par le retour des maladies vectorielles : la FCO8 est arrivée mi-août; la FCO3 et la MHE sont en limite de notre département à ce jour. Les symptômes, ainsi que les effets des maladies varient considérablement d'un élevage à un autre et sont transmises par des vecteurs difficilement identifiables. La vaccination reste donc le seul moyen de protéger le cheptel de notre département.

Aussi, le GDS a fortement incité et encouragé cette vaccination en communiquant sur son intérêt et en aidant financièrement les éleveurs. Les ruptures sur les disponibilités de vaccin ont pu mettre à mal la volonté et l'organisation de la vaccination par les éleveurs. Ces ruptures sont de plus en plus fréquentes pour les médicaments vétérinaires et les vaccins.

Face à cela, nous devons encourager les éleveurs à anticiper leurs approvisionnements en concertation avec leur cabinet vétérinaire.

Un deuxième point important à souligner à mes yeux est que le sanitaire constitue une base indispensable à une production de qualité. Il est trop souvent perçu comme une contrainte. Nous devrions tous le considérer comme un investissement pour un cheptel de bonne qualité et productif. Un gage d'éleveurs sereins et positifs.

Accompagner les éleveurs dans ces changements est l'une des missions du GDS.

Vous découvrirez dans cette édition les dernières informations sanitaires à connaître.

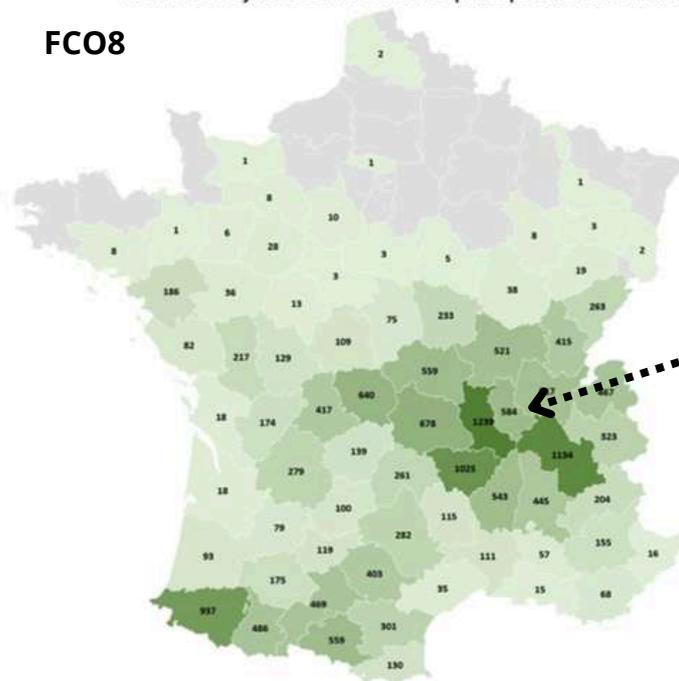
Vincent Bochard



POINT DE SITUATION RHÔNE au 17 avril 2025

Nombre de foyers FCO BTV 8 déclarés par département au 17 avril 2025

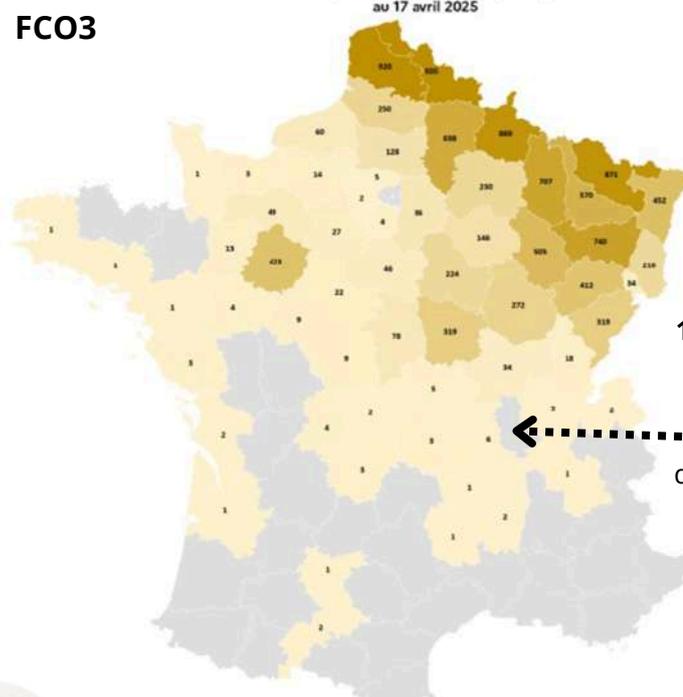
FCO8



16 909 foyers
depuis
le 5/08/2024
584
dans le Rhône

Nombre de foyers FCO BTV3 déclarés par département au 17 avril 2025

FCO3



10 713 foyers
depuis le
5/08/2024
0
dans le Rhône



Disponibilité des vaccins : consultez le site du GDS du Rhône
https://www.frgdsaura.fr/GDS_Rhone.html



FCO 8 Bovin - Aide FMSE pour les foyers 2024

Ce programme permet d'indemniser la surmortalité des bovins > 12 mois. Il est ouvert aux élevages reconnus foyers par la DDPP en 2024 (près de 350 élevages dans le Rhône).

La télédéclaration est à effectuer sur le site du FMSE **avant le 1er juin 2025** :

<https://www.fmse.fr/les-programmes/programme-fco-2024/>

Aide à la vaccination FCO8 - MHE

Elle permettra de vous rembourser :

- * 1.5 € à 3 € par BOVIN ou OVIN vaccinés en FCO8 (*vaccin en 1 ou 2 injections*)
- * 1.5 € à 3 € par BOVIN vaccinés en MHE (*vaccin à 2 injections*).

Envoyer au GDS avant le 30 mai 2025 :

- Vos factures vétérinaires d'achat de vaccins faites entre le 1/09/2024 et le 30/05/2025.

 **Le nombre d'animaux vaccinés doit être mentionné sur la facture.**

(À rajouter à la main sur la facture ou email).

- Le RIB de l'exploitation.

Envoi par :

-  : gds69@reseaugds.com
-  : GDS du Rhône, 18 Av. des Monts d'Or, 69890 La Tour de Salvagny

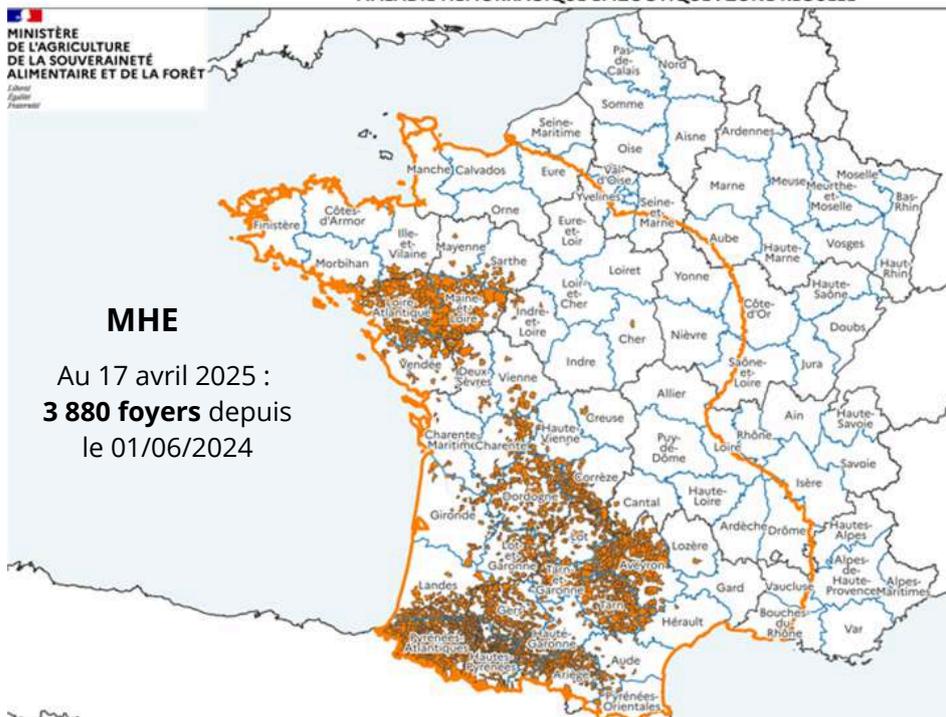
FCO8 : l'État a commandé 7 millions de doses pour protéger les cheptels français ovins.

FCO1 : l'État a commandé 1 million de doses pour les cheptels bovins et ovins afin de créer un cordon sanitaire à la frontière franco-espagnole.



Les doses seront disponibles à l'automne

MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE : ZONE REGULEE



MHE

Au 17 avril 2025 :
3 880 foyers depuis
le 01/06/2024



Règles de participation aux concours du Rhône

- la situation la plus favorable est **la vaccination contre la FCO3 - 8 et la MHE**
- à défaut, et au regard de la situation actuelle du Rhône vis-à-vis de la **MHE : pour les bovins non vaccinés, PCR négative MHE dans les 14 jours précédents la manifestation + désinsectisation.**
- les animaux non vaccinés FCO3 et 8 pourront participer sans PCR sous la pleine responsabilité des éleveurs.

Les autres règles habituelles sont maintenues (IBR, BVD, Besnoitiose)

VACCINATION FCO3 DES CAPRINS :



désormais autorisée réglementairement, l'impact clinique de la FCO sur les caprins reste minime



Fièvre aphteuse : les symptômes

- salivation et boiterie
- diminution de l'appétit / anorexie
- fièvre
- abattement
- pertes des onglons ou ulcères
- douleur à la traite
- aphtes (bouches/groins, trayons, pieds)

 **Appeler le vétérinaire au moindre doute ou symptôme !**

"Elle boite, elle bave et si c'était la fièvre aphteuse ?"

FIÈVRE APHTEUSE

En mars et en avril, plusieurs foyers de fièvre aphteuse ont été découverts **en Hongrie et Slovaquie**, le long du Danube dans des élevages laitiers notamment. La situation est maîtrisée par les autorités locales en lien très étroit avec l'Union Européenne : dépeuplement des foyers, analyse de tous les animaux dans un rayon de 10 km, mouvements interdits depuis ces zones.

La fièvre aphteuse **est une maladie des plus contagieuses**. Tous les animaux bi-ongulés sont sensibles mais expriment différemment la maladie. Les bovins expriment très bien les symptômes, les petits ruminants moins. Les porcins présentent des symptômes mais, surtout, ils multiplient et excrètent de très grandes quantités de virus. En raison de la forte contagiosité de la maladie, il est très probable que plusieurs animaux d'un même groupe soient atteints simultanément et que des symptômes apparaissent chez d'autres peu de temps après. Les ongulés sauvages sont sensibles au virus, mais dans une moindre mesure que les animaux domestiques.



Accompagnement des éleveurs touchés par la NÉOSPOROSE :

La néosporose est une maladie due à un protozoaire (*Neospora caninum*) qui se traduit principalement par des avortements chez les vaches et les génisses. Seule la réforme progressive des animaux couplée à des mesures sanitaires permet l'assainissement d'un élevage. Il n'existe ni traitement ni vaccin. Le GDS accompagne les éleveurs du Rhône dans un plan de gestion.



Faites vous connaître pour en savoir plus !



Apiculture :

Le piégeage de printemps est en cours (8 semaines consécutives avec une fin au 15 mai).

Apiculteurs, faites remonter vos données sur la plateforme :



<https://forms.office.com/e/gLrnEEG4rT>



RAINURAGE / SCARIFICATION

4 bonnes raisons de rainurer ou scarifier vos bétons :

- Permettre une bonne circulation des animaux
- Diminuer les accidents dus aux glissades
- Protéger votre cheptel
- Diminuer les pertes économiques

N'hésitez pas et prenez contact au :

 **04 78 19 60 70**





CONCOURS DE FROMAGES FROM'IN RHÔNE 2025



Le **Dimanche 23 novembre 2025**,
Salle des Fêtes de La Tour de Salvagny

Catégories pour les 3 espèces (sauf Rigotte de Condrieu) :

- fromage frais démoulé de moins de 48 heures
- fromage affiné de plus de 8 jours non cendré
- fromage affiné de plus de 8 jours cendré
- tome
- yaourt
- Rigotte de Condrieu AOP
- coup de cœur des éleveurs

Éleveurs, venez concourir !



Inscription :

40€ pour 3 produits + 10€ par produit supplémentaire

- Pour inscrire des fromages/yaourts au concours : [CTRL+clik](#)
- Pour faire partie du jury du concours : [CTRL+clik](#)
- Pour revoir l'édition 2023 : [CTRL+clik](#)

OU TROUVER L'INFORMATION ?

